



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019, 19 h**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022
5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET 2020
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Eastman tenue le lundi 16 décembre 2019 à 19 h à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, le maire suppléant Carol Boivin, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que le conseiller Maurice Séguin. Le maire Yvon Laramée et le conseiller Patrick McDonald sont absents.

La séance est présidée par le maire suppléant. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire suppléant ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 02.

**Résolution
2019-12-498**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2019-12-499**

[Annexe
3](#)

3. PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Le maire suppléant Carol Boivin fait la lecture résumée du Programme triennal 2020-2021-2022 et commente les points saillants.

ATTENDU QU’en vertu de l’article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d’une Municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D’adopter le programme des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, tel que présenté, dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROGRAMME TRIENNAL
D’IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

Le maire suppléant répond aux questions de l’assistance. 12 personnes sont présentes.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le maire suppléant Carol Boivin fait la lecture résumée du budget 2020 et commente les points saillants de ce nouveau budget présenté.

ATTENDU le dépôt et la présentation, par le conseil municipal, des prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour l'année 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit adopter un budget pour l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET 2020

Aucune question n'est posée concernant le budget 2020. 12 personnes sont présentes.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Maurice Séguin propose de lever la séance du conseil à 19 h 30.

Carol Boivin
Maire suppléant

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Carol Boivin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».